

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Accord paritaire genevois :

Un dispositif efficace pour le retour en emploi

Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) :

Coup d'œil dans le rétroviseur et regards vers l'avenir

Invention suisse :

Le Mouflon: système de sécurité innovant

Editorial



L'année qui s'achève a proposé de nombreux défis.

La conjoncture s'est dégradée. Mais Genève a su se maintenir à flots par la diversité de son tissu économique mais aussi grâce à des conditions-cadres souples et adaptées qui permettent à notre canton de demeurer attractif, dynamique et prospère. Le secteur de la construction, structurellement adapté, a ainsi su prendre le relais lorsque la finance et les exportations ont montré des signes d'essoufflement.

Luc PERRET
Président de la FMB

Il y a nécessité de protéger et défendre le partenariat social si précieux et attaqué là où on s'y attendrait le moins, par les syndicats qui en appellent à un interventionnisme étatique accru et peinent à adapter leurs revendications à un monde qui bouge et évolue.

La crise des dépenses publiques de notre canton (évidente lorsque l'on prend par exemple les recettes fiscales par habitant, parmi les plus élevées de Suisse) n'empêche nullement certains d'en demander toujours plus, comme le démontre le référendum dangereux d'une minorité de la fonction publique contre la fusion de leurs caisses de pension.

Les entraves à la mobilité se multiplient, même si le pire a été évité avec cette magnifique victoire en ville de Genève contre la fermeture de 50 rues.

Des forces hostiles à l'économie s'affirment, qui n'ont cependant pas réussi à empêcher les très belles élections de Pierre Maudet au Conseil d'Etat et Guillaume Barazzone au Conseil administratif de la ville de Genève.

Pour 2013, je forme le vœu d'une année constructive !

Accord paritaire genevois

L'Accord paritaire genevois : une passerelle vers le retour en emploi pour les employés des métiers du bâtiment victimes d'un problème de santé.



Personne en stage d'orientation dans une institution

Un accord a été conclu en mars 2009 entre les différents partenaires signataires qui sont composés du Groupe Mutuel, de la Zurich, d'Helsana, de Sympany pour les assureurs perte de gain maladie, de la SUVA, des représentants du Patronat (FMB), des Syndicats (UNIA, SIT, SYNA) et de l'Office de l'Assurance-Invalidité. Une cellule d'analyse se réunit mensuellement. Elle a pour mission d'analyser les cas de personnes atteintes dans leur santé, ainsi que leur suivi. Un financement spécifique a été mis en place par les signataires mentionnés.

Le rôle fondamental de cette cellule est d'intervenir rapidement, d'accélérer la mise en place de réinsertion professionnelle et de s'assurer qu'elle soit durable. De plus le but est, pour autant que les circonstances le permettent, de maintenir la personne au sein de la même entreprise, par exemple par une adaptation du poste de travail par des cours et formations en vue de l'exercice d'une activité mieux adaptée à l'état de santé du travailleur.

Le succès de l'Accord paritaire démontre tout son sens comme le révèle l'exemple ci-dessous :

Un jeune maçon, dont l'activité habituelle n'est médicalement plus exigible alors que dans une activité adaptée il peut travailler à 100 %, est reçu rapidement en entretien par le service de la réadaptation professionnelle dans le cadre de l'intervention précoce. Il est mis au bénéfice d'une mesure

d'observation afin de déterminer une activité adaptée avec en parallèle une remise à niveau en français dont les coûts sont pris en charge par les partenaires précités. Durant ce processus, il n'y a pas de perte économique pour l'assuré.

Un stage d'orientation dans une institution a permis de mettre en avant ses bonnes compétences dans le domaine de l'horlogerie, tant au niveau pratique que de la compréhension des instructions. Par la suite, l'assuré a bénéficié d'un reclassement professionnel. Dans ce cadre, il a pu parfaire sa formation et a acquis la manipulation des outils, les termes techniques avec une excellente assimilation de la théorie à l'application pratique avec le concours d'une entreprise horlogère. Toutefois, il n'a pu être engagé. Nous avons proposé sa candidature à une autre entreprise afin de favoriser un retour en emploi durable, nous avons proposé une allocation d'initiation au travail, mesure qui a débouché sur un contrat. A ce jour, notre assuré exerce comme opérateur en emboîtement auprès de cette entreprise. Durant sa phase de réinsertion financée par l'AI, cette personne a fait preuve d'une grande motivation et d'un engagement sans faille.

Max Marendaz (Représentant la Suva)
Jorge Klappnenbach (Représentant les Syndicats)
Jean-Philippe Pierroz (Représentant l'APG maladie)
Pierre-Yves Tapponnier (Représentant le Patronat)
Jean-Didier Bandollier (Représentant l'AI)

Label Minergie®

Pont Rouge centre de formation: un bel exemple de réalisation mariant efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Le dérèglement climatique et l'épuisement des énergies fossiles constituent deux défis majeurs auxquels la société mondiale doit faire face. Les émissions de gaz à effet de serre imputables aux activités humaines ont en effet une incidence indéniable sur le réchauffement climatique. De plus, le recours accru aux énergies fossiles entraîne la raréfaction de ces dernières et, par conséquent, une hausse inévitable de leur coût.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables constituent deux leviers importants afin de contrer cette évolution aux répercussions écologiques et économiques considérables. Ceci est d'autant plus vrai pour la Suisse qui, dépourvue de ressources fossiles, dépend largement de l'étranger pour son approvisionnement.

En Suisse, les bâtiments utilisent à eux seuls près de la moitié de l'énergie totale consommée. Il est donc extrêmement important que les nouveaux bâtiments soient le plus économe possible. En outre, le potentiel d'économie sur le parc immobilier existant est énorme.

La révision de la loi sur l'énergie entrée en vigueur en août 2010 a introduit de nombreuses dispositions ambitieuses et novatrices.

Tous les bâtiments neufs doivent désormais être conformes à un standard de haute performance énergétique (HPE). Le label Minergie® constitue le plus répandu de ces standards, puisqu'il est choisi dans plus de 90% des cas par les maîtres d'ouvrage. Minergie® est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs ou rénovés de toutes catégories. Plus de 25'000 bâtiments ont déjà été labellisés au niveau national, totalisant près de 28 millions de m².

La loi sur l'énergie implique également une réflexion globale et coordonnée sur l'approvisionnement énergétique du bâtiment (voire du quartier dans lequel il se situe) afin de «contextualiser» ce dernier dans son environnement. Un concept énergétique doit ainsi être développé entre les acteurs concernés (architectes, ingénieurs, utilisateurs, fournisseurs d'énergie, contracteurs, etc.), permettant de valoriser prioritairement les ressources énergétiques renouvelables locales au travers de stratégies énergétiques durables.

Au niveau du bâtiment, les concepteurs prévoiront une excellente isolation thermique (hivernale comme estivale), ainsi que des installations de chauffage, de préparation d'eau chaude sanitaires, d'aération et d'éclairage très efficaces.



Pont Rouge: bâtiment Minergie®

Les besoins étant réduits au minimum, le recours aux énergies renouvelables peut être maximisé en fonction des possibilités du lieu (solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, etc.).

Avec son enveloppe thermique de qualité, ses protections solaires extérieures, son installation solaire et ses pompes à chaleur alimentées par 24 sondes géothermiques de 160 mètres de profondeur, le Pont Rouge centre de formation au Petit-Lancy contribue assurément aux objectifs de la politique énergétique genevoise.

Christian Freudiger
Chef du secteur assainissement énergétique des bâtiments
du service de l'énergie, département de la sécurité

Coup d'œil dans le rétroviseur et regards vers l'avenir

Une année qui s'achève, c'est souvent l'occasion de faire un bilan, d'autant plus justifié pour la FMB que 2012 a été à bien des égards spéciale, mais aussi de se pencher sur quelques perspectives.



Entrée des bureaux de la FMB

Le 26 septembre dernier, le Pont Rouge centre de formation a été inauguré, marquant une étape importante dans la promotion de la formation professionnelle et la valorisation du secteur secondaire. Les premiers mois d'exploitation se révèlent un franc succès et de nombreuses synergies se développent déjà. Il s'agit à n'en pas douter d'un pari réussi sur l'avenir.

La 4^{ème} édition de la Cité des métiers a eu lieu du 20 au 25 novembre dernier. Les métiers du bâtiment y ont une fois de plus joué un rôle en vue en se présentant sur plus de 2'500 m², avec un concept novateur, des concours, des démonstrations et une mise en scène des apprentis et des professions dans des clips originaux très appréciés dans le cadre du concours «Pimp my Home».

Sur le plan politique, l'année a été riche : le refus du salaire minimum genevois (fin 2011), des 6 semaines de vacances, l'acceptation du mercredi matin à l'école, le refus de la fermeture de 50 rues en ville de Genève, l'élection de Pierre Maudet au Conseil d'Etat et celle de Guillaume Barazzone au Conseil administratif en ville de Genève, la nouvelle Constitution genevoise ont été autant de résultats positifs marquants. Il y a certes aussi eu des défaites, dont la plus douloureuse est sans doute l'initiative Weber qui frappe de plein fouet nos collègues des cantons alpins. Mais l'ensemble est largement positif, démontrant le bon écho

aujourd'hui auprès de la population des points de vue défendus par la FMB.

Notre Fédération s'est aussi montrée très active en matière de marchés publics, mais c'est un combat de très longue haleine pour faire admettre aux maîtres d'ouvrage une autre façon de choisir ses prestataires que la seule course effrénée aux prix les plus bas. Cela passe aussi par une plus grande responsabilisation des entreprises quant à leur capacité à effectuer les travaux elles-mêmes, la soustraitance à laquelle elles se livrent et le montant de leurs offres. Cela signifie concrètement de renforcer le dispositif de lutte contre le travail au noir. Des solutions existent. Pour les mettre en œuvre, les partenaires sociaux et les maîtres d'ouvrages doivent tirer à la même corde. L'ambition est naturellement d'étendre ces dispositifs au secteur privé pour couvrir tous les marchés.

En matière de conditions d'exécution, sans parler de péjoration, les entreprises subissent de grandes pressions qui ont tendance à déséquilibrer les relations contractuelles. La FMB doit se montrer vigilante et intervient chaque fois que cela se justifie. Des contacts ont ainsi été noués avec les entreprises générales. Un travail est également en cours avec les associations de mandataires pour tenter de standardiser les documents de mise en soumission.

Voilà en quelques lignes les traits saillants d'une année bien remplie.



Une construction en cours de réalisation

Mais 2013 s'annonce aussi pleine de défis, particulièrement en matière de votations et d'élections avec d'ores et déjà plusieurs scrutins d'une grande importance pour les métiers du bâtiment.

Nous voterons ainsi le 3 mars sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), contreprojet indirect à l'initiative sur le paysage. Dans les deux cas, c'est une restriction importante des possibilités constructives qui sera imposée. Sans entrer dans des subtiles considérations consistant à savoir quel texte serait le moins dommageable pour tel ou tel canton, ni se prononcer sur la pertinence de cartes établies par l'administration fédérale ou s'interroger sur des questions liées au fédéralisme ou à la décision des initiateurs de retirer leur texte en cas d'acceptation de la révision de la LAT, force est de constater que le statu quo est plus favorable pour l'acte de construire en général. A Genève, une pratique responsable, quoique parfois trop restrictive, a démontré depuis fort longtemps un usage parcimonieux du territoire pour les constructions, un aménagement raisonné, une préservation de la zone agricole et un urbanisme maîtrisé. C'est dans ce contexte que le double refus s'impose.

Le même jour, c'est la fusion des caisses de pension publiques CIA-CEH qui sera le sujet phare au niveau cantonal. Ici aussi, au-delà des discussions sur la question de savoir si la loi exige trop ou pas assez de sacrifices de la fonction publique, si elle coûte trop ou pas assez cher à la collectivité publique, si une meilleure solution pourrait être trouvée, ce que l'on sait, c'est que les conséquences d'un refus seraient catastrophiques et prendre un tel risque est donc irresponsable. En effet, si l'on connaît les tenants et aboutissants de cette fusion, l'on ignore totalement ce qui se passera en cas de refus et la probabilité d'une liquidation pure et simple est importante, qui porte les germes d'un véritable conflit social majeur.

En automne, nous renouvelerons notre Grand Conseil et notre Conseil d'Etat, selon les nouvelles dispositions de la Constitution acceptée en votation populaire le 14 octobre dernier. Il s'agira, à n'en pas douter, d'élections très ouvertes et très riches d'enjeux majeurs pour les années à venir car les personnes qui seront élues donneront des impulsions importantes dans un contexte institutionnel nouveau.

Et comme de coutume, l'année politique sera jalonnée de référendums dont nous ignorons aujourd'hui l'existence...

La FMB donnera toute information utile sur ces objets et sur les campagnes auxquelles elle participera en temps voulu.

Invention d'un Mouflon par deux innovateurs suisses

Occupé à des travaux de stabilisation, un ouvrier de 28 ans a perdu la vie le 4 avril dernier en chutant d'une falaise de 50 mètres à Gurtnellen (UR). Le dispositif de sécurité censé le protéger était trop compliqué d'utilisation et donc peu fiable. Deux innovateurs altruistes ont réglé ce problème en l'espace de quatre mois en proposant une solution nommée Mouflon.



Le Mouflon: une invention Suisse

Permettre aux gens de gagner leur vie sans risquer de la perdre est le but de ce dispositif, explique Markus Burger, un inventeur autodidacte de la société TREBU SWISS. Avec Bernhard von Mühlenen, ingénieur en génie civil et chargé de sécurité auprès de la Suva, les deux compères ont conçu, produit et testé à leurs propres frais, cinq prototypes de dispositif d'ancrage. C'est finalement le cinquième, baptisé Mouflon, réunissant les meilleures fonctionnalités individuelles des quatre précédents, qui a été retenu. Il permet aux travailleurs de se déplacer, en toute sérénité, le long d'un câble de sécurité (ou ligne de vie) en gardant de plus une main libre. Cette opération était impossible avec l'ancien système où il fallait, sans cesse, décrocher puis accrocher à nouveau les mousquetons de gilet de sécurité à la ligne de vie à chaque point d'ancrage et ceci sur quelques mètres seulement. Aussi simple qu'ingénieux, le nouveau dispositif pourrait être utilisé dans tous les secteurs professionnels et de loisirs présentant des risques de chutes des hauteurs comme les travaux avec les grues, les chantiers, les parcs d'attraction, les tronçons de via ferrata etc.

La démonstration de l'usage du Mouflon, déjà certifié, a été organisée par la Suva le 20 septembre dernier sur les lieux de l'accident, à Gurtnellen. Equipés jusqu'aux dents, un groupe de parfaits néophytes en la matière, a pu tester sur une falaise aussi haute que vertigineuse la fonctionnalité de cette innovation. Une expérience plus que convaincante car d'après Jean-Luc Alt, spécialiste en relations publiques de la Suva, « mieux vaut voir une fois que d'entendre cent fois ».

Gabriel Barrillier : un gars du bâtiment au perchoir !

Le 15 novembre dernier, le Grand Conseil de notre canton a porté à sa présidence Monsieur Gabriel Barrillier, Secrétaire général d'honneur de la FMB, avec une unanimité rarissime autant que remarquable

Avec cette élection, le Grand Conseil rend hommage à une personnalité consensuelle, constructive et crédible. Durant sa vie professionnelle et tout au long de sa carrière politique, Gabriel Barrillier n'a en effet eu de cesse de chercher des solutions, de trouver des compromis, de mettre de l'huile dans les rouages pour dégripper des situations bloquées, faisant toujours passer l'intérêt général en premier, au détriment des querelles partisanes et des préoccupations individuelles. Il a défendu et défend encore avec convictions un monde réel et concret, la valeur ajoutée par le travail, un système de formation professionnelle de qualité où chacune et chacun a sa chance.

C'est l'ensemble de l'industrie de la construction qui se retrouve honorée et fière de voir l'un des siens devenir le premier citoyen du canton.

Bravo Gabriel !



La FMB vous souhaite de bonnes fêtes !



Association genevoise des maîtres vitriers, miroitiers, encadreurs et storistes



amv association genevoise
des maîtres vitriers, miroitiers,
encadreurs et storistes

Créée en 1946, l'Association genevoise des maîtres vitriers, miroitiers, encadreurs et storistes – AMV, présidée par Bernard ERNY, est très active. Elle réunit des professionnels reconnus sur la place de Genève, qui offrent des prestations de grande qualité.

La formation professionnelle est l'un des engagements prioritaires de l'AMV et plusieurs membres s'investissent sans relâche en vue de préparer une relève performante et compétente.

Dans cet objectif, l'AMV sera présente lors de la prochaine manifestation de la Cité des métiers 2012 qui verra défiler bon nombre d'écoles genevoises à qui les professionnels pourront expliquer en quoi consistent leurs métiers.

Effectivement, divers métiers sont représentés au sein de l'AMV et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des métiers d'art tel, par exemple, la miroiterie et l'encadrement. L'association, intégrée dans le groupe SECOND OEUVRE qui réunit les divers métiers du bâtiment, offre un soutien permanent à ses membres en leur proposant de multiples prestations telles qu'une assistance juridique en matière de droit du travail, diverses couvertures d'assurances (RC Parapluie, assurance complémentaire LAAC, etc.), la sécurité au travail (MSST) la promotion des métiers, l'organisation de séminaires, conférences et autres, un service des salaires et bien d'autres services encore.

Elle est membre de la Fédération des entreprises romandes Genève, qui gère son secrétariat, et également de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment.

Union genevoise des marbriers



L'UGM, Union genevoise des marbriers, est une association forte et unie depuis de nombreuses années autour de ses membres. Elle est constituée d'entreprises souvent familiales établies à Genève depuis de nombreuses années. Il s'agit de professionnels disposant de compétences indéniables.

La formation professionnelle fait partie des préoccupations de l'UGM qui s'investit sans compter pour assurer une relève de qualité et performante.

Le travail du marbrier a de multiples aspects. Cela va de l'art à la décoration et touche aussi bien des bâtiments professionnels que des villas dans lesquels ce magnifique matériau qu'est le marbre trouve sans autre sa place.

L'action de l'Union genevoise des marbriers assure un soutien à ses membres en leur proposant de multiples services, que ce soit une assistance juridique en matière de droit du travail, diverses couvertures d'assurances (RC Parapluie, assurance complémentaire LAAC, etc.), la promotion des métiers, l'organisation de séminaires, conférences et autres. L'UGM, présidée par Serge Rossi, est intégrée dans le groupe SECOND OEUVRE qui réunit les divers métiers du bâtiment, et dont le but collectif est le soutien actif de l'économie genevoise.

Elle est membre de la Fédération des entreprises romandes Genève, qui gère son secrétariat, et également de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment.

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge, 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.